

Cours à l'école

# Education sexuelle: des partis crient au porno

**Bâle provoque un tollé avec un matériel pédagogique montrant des organes génitaux**

Lise Bourgeois

Une pétition a été lancée hier par des parlementaires de l'UDC, du PDC, de l'UDF et du PLR demandant que l'éducation sexuelle soit mieux cadrée par les cantons, que les enfants ne soient pas obligés d'y assister et que «la pornographie» déserte ces cours de prévention.

L'histoire a démarré à la fin de mai avec la révélation par le *SonntagsBlick* des moyens que Bâle entend utiliser pour ses prochains cours d'éducation sexuelle à l'intention d'enfants de 10 ans, dès la rentrée. Les spécialistes de la branche ont fait confectionner une sex-box, une sorte de kit pédagogique, où l'écolier trouvera des pénis en bois et en peluche ainsi que des sexes féminins à manipuler.

De quoi scandaliser les partis de droite. Hier, ils sont montés au créneau à l'échelon fédéral pour dire toute leur méfiance face aux cours d'éducation sexuelle. «C'est le devoir des parents, clament-ils. Ils sont mieux à même de juger quand et comment leur enfant a envie d'être instruit sur la sexualité.»

Au Conseil national, l'UDC vaudoise Alice Glauser a posé une simple question au Conseil fédéral, lui demandant s'il approuvait l'usage de la sex-box à l'école. Le



Catherine Agthe, éducatrice pour la santé et animatrice en éducation sexuelle. PIERRE ABENSUR

gouvernement lui a répondu que l'instruction publique était de la compétence des cantons, mais qu'il considérait que l'éducation sexuelle revenait en premier lieu aux parents. L'école vient en complément, de manière à ce que tous les élèves aient des connaissances de base, au nom de l'égalité des chances.

«Je partage les vues des pétitionnaires», commente Alice Glauser.

Aujourd'hui, on est dans une mouvance où tout doit être expliqué, exposé et donné en pâture aux enfants alors que la sexualité est quelque chose d'éminemment intime.»

Pour l'heure, la pétition «contre la sexualisation de l'école» ne compte que des acteurs alémaniques. La branche alémanique de la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique a diffusé hier un communiqué précisant que le plan d'étude 21, soit l'équivalent du plan d'études romand, n'était pas encore abouti. Elle précise que la question de l'éducation sexuelle sera traitée avec la plus grande prudence.

En Suisse romande, le sujet n'est pas (encore?) d'actualité. Georges Pasquier, président du Syndicat des enseignants romands,

connaît bien la pratique à Genève: «Les maîtres des enfants de 8-10 ans écrivent aux parents et les convoquent pour leur expliquer en quoi consistera le cours d'éducation sexuelle. Ces cours ne sont pas obligatoires, mais nous tentons de convaincre les parents réticents de manière à ce que leur enfant ne se sente pas exclu par rapport à ses camarades.» L'enseignant verrait très mal que l'on mette un frein à cette prévention qui permet aux éducateurs de faire prendre conscience aux enfants que leur corps leur appartient: «C'est ainsi que nous leur apprenons à dire non.»

## Et si l'on étatisait l'achat des appareils auditifs?

**Pour Monsieur Prix, l'achat centralisé d'appareils acoustiques pourrait faire baisser les prix, trop élevés en Suisse**



Stefan Meierhans, Monsieur Prix. FLORIAN CELLA

Le 1er juillet prochain, le système de remboursement des appareils pour sourds va changer. La plupart des malentendants recevront directement un forfait, libre ensuite à eux de choisir leur prothèse, en Suisse ou à l'étranger. Cette modification, qui permettra à l'AI et à l'AVS d'économiser 30 millions de francs, devrait mieux faire jouer la concurrence. Mais dans un premier temps, elle sera surtout synonyme de coup d'assommoir pour les personnes concernées.

La situation n'inquiète pas qu'elles. Monsieur Prix jetait hier un pavé dans la mare. Pour lui, l'achat d'un appareil auditif nécessite une relation de confiance. L'utilisateur n'a pas vraiment la possibilité de comparer les systèmes et doit s'en remettre au conseil du spécialiste qui peut facilement l'orienter vers l'appareil le plus coûteux.

Le surveillant des prix suggère ainsi que la Suisse prenne exemple sur ce qui se fait en Grande-Bretagne ou en Norvège. Dans ces pays, l'Etat centralise l'achat des prothèses auditives. Les comparaisons menées par ses services sont sans appel: les tarifs sont nettement plus bas qu'en Suisse. La différence est minime (-5%) pour les appareils les plus simples (niveau d'indication 1). Mais les écarts se creusent rapidement. Les modèles les plus sophistiqués (niveau d'indication 4) coûtent 5 fois moins cher aux Etats-Unis et trois fois moins cher en Norvège. L'étude relève aussi que les audio-

prothésistes répercutent rarement les rabais qu'ils obtiennent des fabricants sur le prix catalogue. Les clients paient plein tarif.

«Avec cette étude, nous avons maintenant un point de départ fiable pour mesurer l'évolution des prix et voir si réellement les tarifs baissent», explique Stefan Meierhans. Le surveillant des prix souligne: «Nous voulons la meilleure qualité au meilleur prix. Je suis très sceptique quant à la réussite du modèle choisi. Lorsqu'on voit les écarts de prix qui existent par rapport à l'étranger, on peut se demander si on n'aurait pas pu faire des économies ailleurs, sans pénaliser les personnes malentendantes.» Stephan Meierhans rappelle en outre que le système actuel restera en vigueur pour les assurés de moins de 18 ans.

Les achats centralisés sont-ils pour autant la bonne solution? Chargée de projet à Forom écoute, la fondation romande des malentendants, Anne Graffi est sceptique. «En Grande-Bretagne, les gens doivent souvent attendre des mois avant d'être appareillés. Il y a aussi un risque de voir la qualité baisser, avec l'achat d'appareils bas de gamme.» J. MT

### Fiscalité

#### Deux votations sur l'épargne-logement

Le peuple votera sur deux initiatives visant à encourager fiscalement l'épargne-logement. Les Etats ont entériné hier tout contre-projet. L'épargne-logement vise à encourager l'accès à la propriété en permettant aux citoyens de déduire du revenu imposable une partie de l'argent économisé pour le logement. **ATS**

### Historiques



Les huit bateaux Belle Epoque de la Compagnie Générale de Navigation sur le Léman (CGN) sont désormais des monuments historiques. Vaud s'engage ainsi à les maintenir en état. **ATS**

### Menace

#### Un référendum contre la Loi sur le CO<sub>2</sub>?

Le projet de taxe CO<sub>2</sub> sur les carburants ne plaît pas au Touring Club Suisse (TCS). Ses délégués ont autorisé hier soir l'organisation à lancer un référendum contre la loi si le Parlement ne la modifie pas. En mars, le Conseil des Etats a décidé de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> en instaurant une taxe sur les carburants. **ATS**

### Le chiffre



C'est, en pour cent, la baisse moyenne des primes, annoncée par la SUVA dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels pour 2012. Les primes diminueront ainsi pour plus de 80% des entreprises. **ATS**

## Condamnation annulée

#### Le Tribunal fédéral annule une condamnation pour tentative de meurtre

La justice neuchâteloise a condamné à tort un homme pour tentative de meurtre. Il avait frappé son épouse à mains nues et avec une perche. Secourue par un voisin, elle a souffert d'hématomes et d'une fracture du poignet.

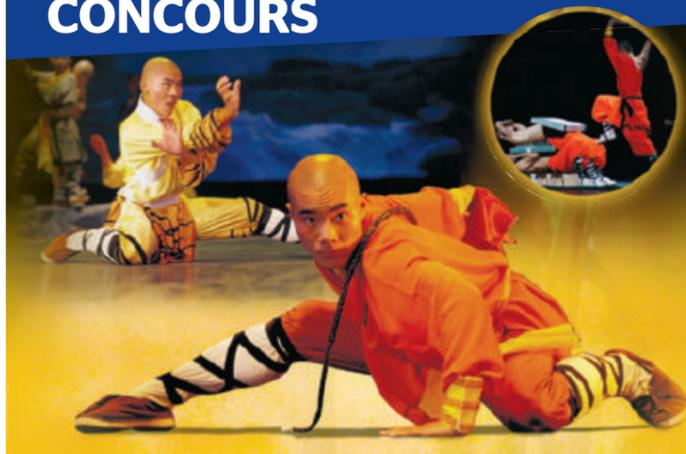
Juste avant, il avait agressé sa fille en la jetant par le balcon. Par miracle, elle s'en est tirée avec un

fémur et une côte cassés. Jugé en novembre à Neuchâtel, l'homme a été condamné à douze ans de prison pour tentative d'assassinat sur sa fille et tentative de meurtre sur sa femme.

Mais le Tribunal fédéral annule la tentative de meurtre. «Force est d'admettre que les faits ne permettent pas de considérer qu'il y a eu un risque de décès et que le père de famille avait conscience de ce risque et s'en est accommodé», dit-il. La Cour neuchâteloise doit rejurer le cas. **N.H. avec ATS**

PUBLICITÉ

## CONCOURS



### Les Guerriers de Shaolin

Du 5 au 10 juillet 2011

Théâtre du Léman - Genève

Avec 22 maîtres légendaires du Kung-Fu

À GAGNER 10x2 billets



**PAR SMS** (Fr. 1.50/sms)  
Tapez **TDG CODE77**  
Envoyez le message au numéro **8000**



**PAR TELEPHONE**  
(Fr. 1.50 depuis une ligne fixe)  
**0901 02 00 00**  
Code 77



**PAR INTERNET**  
Rendez-vous sur : [www.tdg.ch/concours](http://www.tdg.ch/concours)

Délai de participation: **lundi 20 juin 2011 à 9h30**  
Conditions sous [www.tdg.ch/concours](http://www.tdg.ch/concours)

Tribune de Genève